

La Fondation pour la recherche scientifique sur la SP lance un appel de propositions relatif à la Subvention pour l'innovation en recherche axée sur le bien-être Hermès Canada – Société canadienne de la SP (SIRBE)

RÉVISION : le 2 juin 2016

La Fondation pour la recherche scientifique sur la SP (FRSSP) est fière de lancer une nouvelle offre de financement, à savoir la **Subvention pour l'innovation en recherche axée sur le bien-être Hermès Canada – Société canadienne de la SP (SIRBE)**, qui a pour objectif la progression de la recherche dans ce domaine et, ultimement, l'élaboration de solutions novatrices dont bénéficieront les personnes touchées par la sclérose en plaques (SP). La SIRBE a été lancée à la suite d'un [sondage sur le bien-être](#) que la Société canadienne de la SP a mené en 2015, à l'aide d'un questionnaire en ligne conçu pour permettre aux personnes qui vivent avec la SP de s'exprimer relativement à leurs besoins et à leurs pratiques en matière de nutrition, d'activité physique et de bien-être émotionnel ainsi qu'aux lacunes auxquelles elles se heurtent dans ces domaines.

La FRSSP accordera jusqu'à quatre subventions d'une valeur d'au plus 40 000 \$ chacune dans le but de convertir les résultats de la recherche en solutions novatrices susceptibles d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes touchées par la SP. Ces solutions pourraient comprendre des outils ou des technologies utiles dans la vie de tous les jours, des méthodes de prise en charge des symptômes, des programmes communautaires, des ressources éducatives et des lignes directrices, entre autres. Les candidats devront prévoir la participation à leurs travaux de personnes touchées par la SP, de sorte que les points de vue de ces dernières soient pris en compte et intégrés à toutes les étapes de l'étude et que leur opinion occupe une place prépondérante dans la conception et la mise en œuvre du projet de même que dans l'analyse des résultats et dans leur conversion en traitements. Les candidats devront aussi s'appuyer sur les résultats du sondage sur le bien-être pour définir leur(s) sujet(s) de recherche et se pencher sur les priorités et lacunes principales qui se sont dégagées des réponses à ce sondage.

La FRSSP reconnaît que les innovateurs à l'œuvre hors du milieu de la recherche universitaire peuvent contribuer d'une manière importante et inédite au bien-être et à l'amélioration de la santé. La nouvelle subvention de la FRSSP vise à exploiter cette source d'innovation et d'expérience en encourageant la formation de partenariats entre des chercheurs universitaires et des innovateurs issus de la collectivité, notamment des cliniciens, des entreprises spécialisées dans les technologies, des organismes communautaires, des décideurs et des enseignants.

CONTEXTE ET BUT

a. Qu'est-ce que le bien-être?

La SP est une maladie chronique qui peut empêcher la personne qui en est atteinte d'accomplir ses activités quotidiennes, de faire normalement son travail, de créer des liens sociaux et de profiter pleinement de la vie. Alors que la SP peut être traitée par des médicaments, les gens sont de plus en plus conscients qu'il existe des approches complémentaires pour prendre en charge les symptômes de la SP et mener une vie saine, notamment la pratique d'activités physiques, l'adoption d'un régime alimentaire équilibré, l'acquisition de bonnes habitudes de sommeil, le maintien de relations interpersonnelles saines et la gestion efficace du stress. Chacun de ces facteurs favorise le bien-être en général. Les personnes touchées par la SP tiennent à prendre en charge leur maladie et souhaitent disposer des outils et des connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées relativement à leur bien-être et à l'adoption de mesures en faveur du bien-être, adaptées à leurs besoins et à leur mode de vie.

b. Priorités en matière de bien-être

Dans le cadre de ses démarches pour bien connaître l'opinion générale des personnes qui vivent avec la SP, la Société canadienne de la SP intègre ces personnes de manière significative à la recherche. En outre, en 2015, elle a effectué un sondage en ligne sur le bien-être, qui a reçu un accueil enthousiaste de la part de la collectivité de la SP. Les objectifs de ce sondage étaient de comprendre ce que signifiait le bien-être pour les personnes touchées par la SP, de savoir comment elles parviennent à se sentir le mieux possible et de connaître les domaines de recherche en lien avec le bien-être qui mériteraient, à leurs yeux, la plus grande attention. Essentiellement, le sondage a permis aux répondants de jouer un rôle crucial dans l'élaboration d'une stratégie de recherche axée sur le bien-être.

Les trois principaux domaines de bien-être qui sont ressortis de ce sondage sont l'alimentation, l'activité physique et la santé psychologique. Les répondants ont défini les priorités et les besoins non satisfaits dans ces domaines. Ils ont également eu l'occasion de s'improviser « chercheurs » durant une journée au cours de laquelle ils pouvaient imaginer des projets ou soumettre des idées qui, d'après eux, seraient susceptibles de combler ces lacunes dans le domaine du bien-être.

Pour lire les résultats détaillés du sondage sur le bien-être, consultez la section intitulée « [Autres ressources pour les candidats](#) », fournie dans un document distinct.

c. Engagement de la collectivité

L'intégration des personnes touchées par la SP à l'entièreté du processus de recherche fait partie intégrante de la SIRBE. En s'adjoignant des membres de la collectivité de la SP, les chercheurs 1) seront mieux en mesure de cerner des problèmes liés précisément à cette collectivité, 2) permettront aux personnes touchées par la SP de contribuer activement à la recherche, et 3) pourront livrer des résultats qui auront un impact direct et immédiat sur les

personnes touchées par la SP, soit en milieu clinique, soit à domicile, soit dans la collectivité, soit dans tous ces lieux à la fois.

La pierre angulaire de la présente offre de financement réside dans l'intégration de personnes touchées par la SP à la recherche. Une bonne intégration peut prendre diverses formes, mais elle doit reposer sur un solide plan de transfert du savoir, un cadre de travail permettant de tenir compte de l'opinion des personnes touchées par la SP à toutes les étapes de l'étude, une communication et une collaboration multidirectionnelles et le renforcement des capacités dans la collectivité dans le but de s'assurer que les résultats de l'étude déboucheront sur des bienfaits durables pour les personnes touchées par la SP.

d. Former des partenariats entre des chercheurs universitaires et des innovateurs issus de la collectivité

Afin d'optimiser la portée de la SIRBE, la FRSSP tente d'attirer les innovateurs issus de la collectivité les plus talentueux et les plus créatifs et de les encourager à établir des partenariats intersectoriels avec les chercheurs universitaires et les personnes touchées par la SP. À cette fin, la FRSSP invite les organismes et les entreprises dans les collectivités à soumettre une demande de subvention et à diriger l'étude proposée. Les candidats non affiliés à un établissement d'enseignement devront s'associer à un chercheur universitaire à l'étape de la préparation de la demande détaillée.

On entend par « innovateur issu de la collectivité » tout organisme partenaire canadien provenant du secteur public, privé ou sans but lucratif. Il peut s'agir de cliniciens, d'entreprises spécialisées dans les technologies, d'organismes communautaires, de décideurs ou de professeurs, entre autres. L'organisme représenté par cet innovateur doit être établi au Canada.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE

a. Modalités de soumission d'une demande

La demande doit porter sur les priorités établies dans le cadre du sondage sur le bien-être ou découler d'un des projets ou des idées soumis par les répondants à ce sondage. L'étude proposée doit aussi prévoir la participation de personnes touchées par la SP en tant que collaborateurs significatifs à la recherche, selon un plan d'intégration détaillé basé sur des mécanismes comme la tenue de consultations menées par le chercheur auprès des personnes touchées par la SP, la participation de ces dernières à titre de membres d'un comité directeur ou de conseillers, la mise à profit de leur opinion quant à la conception de l'étude et à la méthodologie choisie, la collaboration des personnes touchées par la SP dans la diffusion des résultats de l'étude à la collectivité en général, par l'entremise d'un plan de transfert du savoir.

b. Admissibilité du candidat

Le leadership intellectuel et la gouvernance nécessaires à un partenariat formel peuvent être assurés par des chercheurs ou des organismes partenaires issus du secteur public, privé ou sans but lucratif ou par ces deux sources de projets. Cela dit, les fonds alloués, le cas échéant, devront être gérés par un établissement d'enseignement universitaire admissible. Les candidats provenant du milieu de la recherche doivent répondre aux modalités d'admissibilité énoncées dans les politiques de l'établissement qui les abrite pour pouvoir soumettre une proposition de recherche. Voici la liste des candidats admissibles au concours :

- **Chercheur principal (CP).** Le CP est le principal demandeur de la subvention; il est responsable de la supervision générale des travaux prévus dans le cadre de l'étude proposée. Il peut s'agir d'un chercheur occupant un poste universitaire dans un établissement canadien ou d'un innovateur issu d'une collectivité du Canada. Si le CP est un innovateur issu de la collectivité, il **doit** prévoir la collaboration d'un chercheur universitaire qui agira à titre de cocandidat (cochercheur) principal. La FRSSP se réserve le droit d'évaluer en tout temps l'admissibilité d'un innovateur issu de la collectivité. Si le CP est un chercheur universitaire, il est fortement encouragé à s'associer à un innovateur issu de la collectivité (bien qu'il n'y soit pas forcé) pour donner plus de poids à sa demande.
- **Cocandidat principal (CCP).** Le CCP est la personne qui collabore à la direction de l'étude avec le candidat principal. Cette personne doit répondre aux critères d'admissibilité applicables au candidat principal. Dans le cas où le CP est un innovateur issu de la collectivité, il doit s'associer à **au moins un** chercheur universitaire affilié à un établissement canadien, lequel agira à titre de CCP.
- **Établissement.** Établissement d'enseignement canadien reconnu par les trois principaux organismes fédéraux subventionnaires de la recherche (*Tri-Council Agencies*).

c. Durée du financement et montant de la subvention

Le montant de la subvention peut atteindre 40 000 \$ CAN par étude, pour une durée maximale d'un an. Quatre projets tout au plus peuvent être financés. Les études ne sont pas renouvelables.

d. Format de la demande

Le processus de soumission des demandes applicable à cette subvention comprend les deux étapes suivantes : 1) soumission d'une proposition de recherche préliminaire; 2) soumission d'une proposition de recherche détaillée. Les chercheurs intéressés doivent soumettre leur candidature à partir du système de gestion de demandes de financement en ligne [Easygrants](#) (en anglais seulement).

1. Proposition de recherche préliminaire

Les chercheurs souhaitant obtenir une subvention doivent d'abord franchir l'étape de la proposition de recherche préliminaire, qui consiste à fournir le but de l'étude, le profil des chercheurs et des innovateurs issus de la collectivité qui collaboreront à l'étude, une brève description de la stratégie d'intégration de personnes touchées par la SP ainsi que l'impact transformationnel que l'étude pourrait produire sur le bien-être des personnes touchées par la SP. Plus précisément, la proposition de recherche préliminaire doit comprendre les renseignements suivants :

- l'objectif de l'étude et les questions de recherche;
- les façons dont les résultats de la recherche pourront servir à l'élaboration de solutions novatrices en matière de bien-être, qui permettront d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes touchées par la SP;
- les lacunes, priorités ou idées ou tous ces éléments tirés des résultats du sondage sur le bien-être, qui seront étudiés dans le cadre de l'étude proposée; indiquez les raisons qui ont motivé le choix que vous avez fait parmi les lacunes, priorités ou questions formulées par les « chercheurs d'un jour »;
- une brève description du plan de transfert du savoir et de la stratégie d'intégration de personnes touchées par la SP à la recherche;
- un plan de partenariat, s'il y a lieu, comprenant la description et la justification du partenariat proposé.

Cette proposition de recherche préliminaire ne doit pas comporter plus de **deux pages**.

N. B. : Dans le cas d'un partenariat où le CP est un innovateur issu de la collectivité, celui-ci **doit** s'associer à un chercheur universitaire. À l'étape de la proposition de recherche préliminaire, il n'est pas nécessaire d'avoir déjà établi un partenariat ou même d'avoir un partenaire précis en tête. Cependant, le candidat doit expliquer pourquoi il souhaite s'adjoindre un partenaire et indiquer le milieu (secteur, discipline, collectivité) au sein duquel il souhaite le trouver. Les candidats sont invités à communiquer avec la Société canadienne de la SP, à msresearchgrants@mssociety.ca, s'ils ont besoin d'aide dans leur recherche de partenaires. Il se peut que des CP présentant des demandes similaires soient associés pour donner plus de poids à leur demande et tirer profit de leur collaboration.

2. Demande détaillée

Seuls les candidats qui auront soumis une proposition de recherche préliminaire et que l'on aura invités à poursuivre le processus de demande seront invités à présenter une demande détaillée, qui doit comprendre une description du projet, un résumé vulgarisé, la

pertinence de l'étude relativement à la SP, une proposition de recherche détaillée exposant les questions de recherche, le bien-fondé du projet et la méthodologie choisie, le plan de partenariat, une stratégie d'intégration de personnes touchées par la SP, un budget détaillé et un certain nombre de documents complémentaires. Les candidats qui souhaitent s'associer à un chercheur universitaire ou à un innovateur issu de la collectivité ou à ces deux collaborateurs doivent désigner ces partenaires à titre de CCP dans leur demande.

Toute demande de subvention doit comprendre les éléments suivants :

- i. **Brève description.** Décrire le projet de recherche (100 mots au maximum).
- ii. **Résumé vulgarisé.** Fournir un résumé vulgarisé (c.-à-d. en termes simples) du projet de recherche (200 mots au maximum).
- iii. **Pertinence de l'étude relativement à la SP.** Décrire en termes simples la pertinence de l'étude relativement à la SP (200 mots au maximum).
- iv. **Autres membres du personnel.** Fournir la liste complète des noms de ces personnes, des établissements ou organismes participants et du ou des CCP.
- v. **Budget.** Les postes du budget comprennent le personnel de recherche, le matériel, les fournitures, les services, les déplacements et l'appareillage. Vous pouvez demander une subvention pour un an au maximum. Aucune somme ne peut être affectée aux coûts indirects. Dans la section réservée aux notes budgétaires, fournir un budget détaillé et la justification de toutes les dépenses prévues pour le projet de recherche. Il est également possible de téléverser, dans la section réservée aux annexes, des copies électroniques des soumissions reçues et toute autre information qui pourrait être utile aux examinateurs.

Téléversements. Les documents suivants doivent être téléversés.

Le système de demande de subventions et de bourses en ligne fournit des modèles pour certains des documents requis. Pour y accéder, connectez-vous à votre compte et assurez-vous d'avoir désactivé tous les bloqueurs de fenêtres publicitaires intempestives.

- vi. **Proposition de recherche.** Décrire le contexte et le bien-fondé du projet. Précisez les questions, les objectifs et la portée de l'étude en regard des priorités établies lors du sondage sur le bien-être et quant à des solutions axées sur le bien-être des personnes touchées par la SP. La proposition de recherche doit comporter une justification claire du choix de la priorité ou de la question posée par un « chercheur d'un jour ». Veuillez également décrire l'impact qu'auront les résultats de l'étude sur d'autres utilisateurs des connaissances (p. ex. une personne qui vit avec la SP,

un professionnel de la santé, un décideur, un enseignant, un dirigeant communautaire ou un organisme du secteur privé.)

Cinq pages au maximum.

- vii. Plan d'intégration.** Décrire la stratégie d'intégration des personnes touchées par la SP. Quels renseignements seront recueillis auprès de ces personnes? Quel sera leur rôle dans la prise de décisions, la mise en œuvre de l'étude, l'interprétation des résultats, l'application de ces résultats à la pratique et au changement d'habitudes de vie? Quelles personnes en particulier aimeriez-vous intégrer à votre étude (jeunes, femmes, familles, etc.)? Comment joindrez-vous ces personnes et interagirez-vous avec elles? Quel impact leur implication produira-t-elle sur l'étude et ses résultats?

Deux pages au maximum.

- viii. Collaboration et plan de fonctionnement**

- Dans le cas d'une étude coopérative menée par des chercheurs universitaires et des innovateurs issus de la collectivité, il faut décrire le rôle de chacun des membres de l'équipe et la plus-value qu'apportera cette collaboration au projet. Définir la structure administrative et de gouvernance de l'équipe, y compris le mode de partage des responsabilités et des tâches et le processus décisionnel prévu. Exposer les mesures de surveillance des dépenses et de la distribution des fonds ainsi que le mode de partage des ressources, s'il y a lieu.
- Dans le cas d'une demande soumise par un chercheur universitaire non associé à un innovateur issu de la collectivité, expliquer comment les objectifs de l'étude seront atteints et comment l'impact de l'étude sur la collectivité pourra être optimisé sans la collaboration d'un innovateur issu de la collectivité.

Deux pages au maximum.

- ix. Références et données supplémentaires.** Fournir les références ainsi que les tableaux, figures et graphiques dont il est question dans la proposition de recherche.

Aucune limite n'a été établie quant au nombre de pages.

- x. Lettre d'appui.** Soumettre une (ou plusieurs) lettre d'appui du collaborateur universitaire ou de l'innovateur issu de la collectivité. Les lettres doivent être signées.

Une page au maximum par lettre.

- xi. Curriculum vitæ.** Fournir les CV du CP et des CCP. La FRSSP a adopté le « CV commun canadien » et demande que tous les candidats utilisent ce modèle,

accessible à <https://ccv-cvc.ca/indexresearcher-fra.frm>. Chaque candidat doit alors sélectionner la Société de la SP (MS Society) à titre d'organisme.

- xii. Signatures requises.** Les signatures des personnes suivantes sont requises, conformément aux politiques de l'établissement qui les abrite (modèles fournis en ligne) :
- le CP et les CCP;
 - le chef du département de l'établissement hôte du CP et de chacun des CCP, s'il y a lieu;
 - le doyen de la faculté ou le directeur de l'établissement ou le directeur de l'organisme ou de l'entreprise d'où proviennent le ou les CP ou chacun des CCP, s'il y a lieu.
- xiii. Annexes.** Téléchargement d'autres documents et publications.
Aucune limite n'a été établie quant au nombre de pages.

e. Procédure de soumission d'une demande en ligne

Les chercheurs intéressés doivent créer un profil dans [Easygrants](#) afin de pouvoir soumettre une demande. Des modèles pour les documents à fournir peuvent être téléchargés à partir de Easygrants, puis remplis et téléversés dans le profil des candidats. Tous les formulaires requis doivent être dûment remplis, et tous les documents complémentaires doivent être téléversés dans Easygrants avant la date limite pour que la demande soit prise en compte. Au moment de remplir une demande, il importe de s'assurer de l'exactitude des coordonnées à fournir (nom de l'établissement, adresse principale, numéro de téléphone et adresse courriel). Il incombe à tout candidat de veiller à ce que sa demande soit accompagnée de tous les documents requis. Le candidat devra cliquer sur « View PDF » à la page « Review and Submit » pour revoir sa demande dans son intégralité AVANT de l'expédier.

Un accusé de réception de la demande parviendra au candidat par courriel. S'il NE reçoit PAS cet avis par courriel, ce dernier devra en informer la Société de la SP dans les plus brefs délais en écrivant à msresearchgrants@mssociety.ca.

EXAMEN DES DEMANDES

Les demandes soumises seront examinées et cotées par un comité composé de membres qui ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts, y compris des experts scientifiques, des spécialistes en matière de bien-être et des utilisateurs des connaissances comprenant des personnes touchées par la SP et des décideurs. Ce comité d'examen sera dirigé par un président désigné.

Pour en savoir plus sur le processus général d'évaluation de la Société de la SP et de la FRSSP, rendez-vous sur le [site Web de la Société de la SP](#).

a. Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon leur valeur scientifique et leur portée potentielle et devront satisfaire aux critères suivants :

Valeur scientifique

- **Portée et pertinence.** L'étude proposée permettra-t-elle d'acquérir de nouvelles connaissances pertinentes dans les domaines de la SP et du bien-être? Permettra-t-elle de répondre à des besoins insatisfaits ou de combler des lacunes en matière de bien-être établis par les personnes touchées par la SP ayant répondu au sondage sur le bien-être?
- **Innovation.** Le projet remet-il en question le courant actuel de la recherche et propose-t-il un changement de direction basé sur des principes théoriques, une approche, une méthodologie, des interventions ou des instruments novateurs?
- **Méthodologie.** La portée générale, la méthodologie et les analyses prévues sont-elles appropriées et réalistes, compte tenu des objectifs particuliers du projet?
- **Chercheur(s).** Le CP et les CCP ont-ils l'expérience, l'expertise et le leadership nécessaires pour mener à bien l'étude proposée? L'équipe est-elle dotée d'une structure appropriée pour les travaux envisagés?
- **Intégration de la collectivité.** Le candidat a-t-il prévu une stratégie d'intégration appropriée des personnes touchées par la SP? A-t-il défini le rôle de ces personnes dans la conception et la mise en œuvre du projet? Leur apport sera-t-il significatif? Le projet comporte-t-il un plan élaboré de vulgarisation et d'utilisation des connaissances qui optimisera la capacité de collaboration des utilisateurs des connaissances ou des organismes communautaires ou des deux?
- **Budget et environnement.** Les candidats disposent-ils des ressources et du soutien nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'étude proposée? Les divers éléments de leur budget sont-ils justifiés?

- **Partenariat (s’il y a lieu).** La collaboration entre un innovateur issu de la collectivité et un chercheur universitaire ajoute-t-elle de la valeur au projet, au-delà de ce que chacun d’eux aurait pu réaliser séparément? L’équipe dispose-t-elle d’un plan de fonctionnement approprié, doté d’un cadre de gouvernance et d’une méthode de partage claire des rôles et des responsabilités?

Portée potentielle

En se basant sur ces six critères d’évaluation, peut-on dire qu’il est probable que le projet favorisera une amélioration considérable et durable du bien-être et de la qualité de vie des personnes qui vivent avec la SP? Les résultats serviront-ils à élaborer des méthodes de gestion du mode de vie, des outils et des technologies, des ressources éducatives et d’autres solutions liées au bien-être des personnes qui vivent avec la SP?

b. Notation

Descripteur	Échelle de pointage	Portée potentielle	Échelle de pointage	Valeur scientifique
Subventionnable	De 4,5 à 4,9	Extrêmement significative	De 4,5 à 4,9	Exceptionnelle
	De 4,0 à 4,4	Très significative	De 4,0 à 4,4	Excellente
	De 3,5 à 3,9	Significative	De 3,5 à 3,9	Très bonne
Non subventionnable	De 3,0 à 3,4	Modérée	De 3,0 à 3,4	Acceptable, faible priorité
	De 2,5 à 2,9	Limitée	De 2,5 à 2,9	Révision nécessaire
	De 2,0 à 2,4	Très limitée	De 2,0 à 2,4	Révision importante nécessaire
	De 0,0 à 1,9	Négligeable	De 0,0 à 1,9	Laisse beaucoup à désirer

Pour être admissible à la bourse, le candidat doit obtenir une note de 3,5 ou plus, **tant pour la valeur scientifique que pour la portée potentielle de son projet.**

c. Notification et financement

À la suite du processus d’évaluation, les demandes jugées admissibles au financement seront soumises à l’examen du comité médical consultatif de la Société canadienne de la SP et à l’approbation du conseil de la FRSSP. Les candidats dont le projet est approuvé recevront une lettre d’entente qui doit être remplie en bonne et due forme avant l’attribution des fonds. Les candidats dont le projet n’aura pas été approuvé seront également informés du résultat du processus d’examen.

d. Calendrier

- Lancement de l'appel à propositions : le 22 mars 2016
- Séance de questions et réponses par téléconférence : le 4 avril 2016 de 15 h à 16 h (HAE)
- Date limite de soumission d'une proposition de recherche préliminaire : le 9 mai 2016, à 16 h (HAE)
- Date de la notification et du début de la période de soumission des demandes détaillées : le 24 mai 2016
- Date limite de soumission d'une demande détaillée : le 21 juillet 2016, à 16 h (HAE)
- Mois de la notification d'attribution de la subvention : octobre 2016
- Date prévue du début des travaux : novembre 2016

Pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide, veuillez communiquer avec :

Tina Smith
Chef, Activités de recherche
msresearchgrants@mssociety.ca
416 922-6600, poste 3052
Société canadienne de la SP
250, rue Dundas Ouest, bureau 500
Toronto (Ontario) M5T 2Z5

À propos de la FRSSP

La Fondation pour la recherche scientifique sur la SP a été créée en 1973 avec un investissement de départ de 1 000 \$. Au fil des ans et grâce à un soutien financier provenant essentiellement des généreux donateurs de la Société canadienne de la SP, elle est devenue la plus importante fondation du monde vouée exclusivement au financement de la recherche sur la sclérose en plaques (SP). La Fondation a pour but de subventionner des études novatrices et transformatrices sur la SP qui dépassent la portée du programme général de subventions de recherche de la Société de la SP. Elle soutient en particulier des études interdisciplinaires multicentriques qui favorisent la collaboration et permettent d'accélérer l'approfondissement des connaissances sur la SP et l'élaboration de traitements contre cette maladie.

RESSOURCES ADDITIONNELLES POUR LES CANDIDATS

- [Résultats détaillés du sondage sur le bien-être de la Société de la SP](#)
- [Modalités et politiques relatives à la Subvention pour l'innovation en recherche axée sur le bien-être Hermès Canada – Société canadienne de la SP](#)